



Commission vie associative

Compte-rendu de la réunion du 16 juin 2015

C29-2015-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel JARNIGON, adjoint

M. Georges-Yves GUILLOT, conseiller municipal délégué à la vie associative

Mme Madeleine JOUANDET, conseillère municipale

Mme Laurence LORANS, conseillère municipale

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE

Mme Véronique LE BOURJOIS, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Christelle BRIZOUAL, responsable Maison des Associations

Mme Evelyne THOMAS, secrétariat Direction Education-Animation

PROJET DE DELIBERATION

Subventions aux associations

AUTRES POINTS

1/ Les Locaux associatifs

Conventions de mises à disposition :

Les associations occupant un local municipal ont reçu une nouvelle convention de mise à disposition des locaux stipulant les nouvelles modalités d'occupation notamment le paiement des fluides à partir du 1^{er} juillet 2015.

Exception pour 9 associations : APAP , Oiseau club pontivyen ,Maison de la pêche ,FNACA , Kan ar Bobl , Scouts de France, Lune et l'autre, la ludothèque,le club de bridge

Date limite d'envoi des conventions 30 juin 2015

Procédure de refacturation aux associations :

Pour les associations dont le compteur est au nom de la mairie une refacturation sera faite par nos services. Le chargé de mission agenda 21 sera chargé de répartir le montant des factures

en fonction des surfaces occupées par l'association. Puis le secrétariat de la DEA éditera les titres de recettes qui seront transmis à la trésorerie.

Réattribution des locaux disponibles :

Suite aux différentes visites des locaux associatifs, il a été constaté que certains locaux étaient peu ou pas utilisés pour diverses raisons (association en sommeil, ou lieu de stockage). Il a donc été décidé de favoriser la mutualisation des espaces en optimisant l'occupation de ceux-ci.

Actuellement, bâtiment H de la cité Plessis est disponible un bureau et une salle commune ainsi que la maison de l'octroi

Associations demandeuses connues : Dihun et Clap (jeux)

Les réattributions des locaux disponibles seront faites en septembre.

2/ Les subventions aux associations

Il est rappelé que le dossier de subvention doit comprendre l'ensemble des subventions attribuées au cours de l'année (fonctionnement et animations exceptionnelles)

Cas particuliers pour l'association France bénévolat et les syndicats. Il est décidé de leur attribuer la même subvention que l'année dernière sur le budget de la culture . Pour l'année prochaine il faudra en rediscuter et les mettre en fin de tableau

3/ Le forum des associations

Le forum des associations aura lieu le dimanche 6 septembre 2015 de 10h à 18h . Il se tiendra sur les sites du Palais des Congrès, de l'île des Récollets et de Toulboubou ainsi que le long des quais des Récollets.

117 associations sont inscrites réparties comme suit :

-60 au Palais des congrès,

-31 aux Récollets

-24 à Toulboubou

Le service enfance jeunesse sera présent dans le hall du Palais des congrès et le studio mobile de RBG sur les 3 sites

25 associations ont répondu négativement pour le forum